

Connaissez-vous le
Programme Européen de Recherche
Le plus adapté à votre
PME (petite et moyenne entreprise)?

Votre entreprise est-elle une PME?



Introduction

La brochure

Cette brochure est une publication du projet TransCoSME (coopération transnationale du réseau européen des points de contacts nationaux (NCP ou PCN) pour les PME). Elle est basée sur l'information collectée dans différentes publications de la Commission Européenne (CE). Elle est destinée aux PME européennes avec pour objectif de :

- a. encourager les PME à participer à des activités de recherche et principalement à des projets financés par le 7ème Programme-Cadre de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne (7PCRD ou FP7) et
- b. fournir une information aux PME sur les programmes de recherche européens spécifiquement adaptés à leurs besoins et leurs capacités de recherche.

Le projet TransCoSME

Le projet TransCoSME (coopération transnationale du réseau européen des PCN (www.ncp-sme.net) est financé par la CE dans le cadre des actions de coordination et de support du programme Capacité de 7PCRD et plus spécifiquement dans le cadre des actions « recherche au bénéfice des PME ». TransCoSME a pour objectif de fournir un support au réseau européen des points de contacts nationaux (PCN) pour les PME dans leur action de promotion et de support à la participation des PME à des projets du FP7. Les objectifs de TransCoSME sont de former les PCN PME pour accroître l'efficacité de leur travail et faciliter leur travail en réseau afin de fournir un service de qualité aux PME européennes.

Les Points de Contact Nationaux (PCN ou NCP) pour les PME

Les PCN PME fournissent une information et une guidance aux PME qui souhaitent participer aux programmes du FP7. Ils sont capables d'offrir un support personnalisé dans la langue des postulants et sont le premier contact des PME qui préparent une proposition.

Les PCN sont généralement des structures mises en place et financées par les gouvernements des 27 Etats-Membres et les Etats associés au FP7.

Une liste complète des PCN PME est disponible ici : http://cordis.europa.eu/fp7/ncp_en.html

Le septième Programme-Cadre de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne (7PCRD ou FP7)

Le septième Programme-Cadre de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne est l'instrument principal de l'Union Européenne pour le financement de la recherche. Il durera 7 ans (2007-2013) et est doté d'un budget total de plus de 50 milliards d'euros.

Le 7PCRD fournit un support financier à la recherche transnationale. Il concerne les institutions de recherche et les entreprises en ce compris les PME qui souhaitent innover et améliorer leur compétitivité par l'accroissement de leur investissement en recherche.

Quatre programmes spécifiques constituent les blocs principaux du 7PCRD, trois concernent directement les PME :

- 1) le programme COOPERATION qui promeut la recherche collaborative dans 10 domaines thématiques spécifiques ;
- 2) les actions IAPP-"Industry - Academia Partnerships and Pathways" du programme PERSONNES qui concourent au développement du potentiel humain et
- 3) l'activité de "recherche au bénéfice des PME" du programme CAPACITES qui visent à renforcer les capacités de recherche. Cette activité comprend 5 actions qui concernent les PME :

- Recherche pour les PME
- Recherche pour les associations de PME
- EraSME
- CORNET
- EUROSTARS

La participation aux programmes et actions décrites ci-dessus peut inclure des entreprises, centres de recherche, organisations et individus légalement établis dans un des 27 Etats-Membres (EU-27), Etat associé ou Etat tiers (http://cordis.europa.eu/fp7/who_en.html#countries). Ceci inclut les PME et associations de PME, moyennant le respect des règles de participation des initiatives de recherche en question.

Le support financier de l'EU prend la forme d'une subvention. Il permet de cofinancer les activités de recherche, de développement technologique, de démonstration et de gestion du projet. Les propositions de projets sont soumises en réponse à des appels à proposition et sont évaluées par des experts indépendants. Les propositions sélectionnées sont financées par une subvention.

Les programmes et actions décrits ci-dessus ciblent différentes catégories de PME.

Les catégories de PME dans le FP7

Les petites et moyenne entreprises qui participent à des projets transnationaux de recherche peuvent être divisées en deux grandes catégories:

- a. les PME réalisant des recherches qui ont la capacité à mener ces recherches en interne.
- b. Les PME qui acquièrent des résultats de recherche, qui sont en général des PME avec une faible capacité de recherche et qui sous-traitent à des universités ou des organismes de recherche.

**Connaissez vous les programmes du FP7 qui sont le plus adaptés à votre PME?
Faites le test « les PME qui entrent en ligne de compte pour la recherche »**

Le test suivant a été développé par TransCoSME afin de fournir une information spécifique sur les opportunités de financement les plus adaptées au profil de la PME qui passe le test.

Le test est destiné aux entrepreneurs et patrons de PME qui sont invités à répondre aux questions et à suivre les recommandations développées à la page suivante.

Si vous n'êtes pas certains que votre société répond à la définition européenne de la PME, nous vous invitons à faire le test suivant qui vous permettra, en fonction des données relatives à votre entreprise, d'obtenir un feed back. (www.ncp-sme.net/tools/sme-definition).

Test « les PME qui entrent en ligne de compte pour la recherche »			
QUESTIONS		Oui	NO
1. Votre société a-t-elle pour but d'améliorer sans cesse ses produits / services afin de répondre aux besoins de ses clients ?			
2. Votre société a-t-elle parmi ses objectifs de pénétrer de nouveaux marchés grâce à des produits innovants et compétitifs ?			
3. La recherche et le développement technologique font-ils partie des facteurs importants pour la durabilité et le développement futur de votre société ?			
4. Les processus et/ou les produits de votre société sont-ils basés sur des innovations "maison"?			
5. Les technologies et les méthodes de production de votre société sont-elles plus avancées que celles de vos concurrents dans votre pays ?			
6. Votre société trouverait-il un bénéfice à recevoir un financement en vue de recourir à l'assistance d'une organisation de recherche expérimentée afin de <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer un processus ou un produit • Développer un nouveau produit • Résoudre un problème spécifique ? 			
7. Votre société développe-t-elle des collaborations internationales avec des sociétés/organisations (clients, fournisseurs,...) ?			
8. Votre société dispose-t-elle d'employés maîtrisant des langues étrangères ?			
9. Votre société emploie-t-elle des universitaires?			
10. Votre société emploie-t-elle au moins un détenteur du titre de Docteur à des activités de R&D ?			
11. Votre société consacre-t-elle au moins 10% de son effectif total (calculé en équivalent temps plein) à des activités de R&D?			
12. Votre société consacre-t-elle au moins 10% de son chiffre d'affaires annuel au financement de la R&D?			

Suggestions

A. Si vous avez répondu « Oui » à au moins 11 questions, votre société peut être considérée comme une PME réalisant des activités de recherche, c'est-à-dire qui dispose des capacités internes à mener des activités de recherche. Nous vous suggérons de considérer la participation aux programmes suivants :

1. Programme Coopération : la priorité thématique la plus appropriée à votre projet
2. Programme People : projet IAPP d'échange de chercheurs - Industry - Academia Partnerships and Pathways
3. EUREKA Programme Eurostars

Votre société peut également participer aux actions du programme Capacités soit comme une PME réalisant des activités de recherche ou comme une PME acquérant des résultats de recherche.

* Nous vous invitons à consulter votre PCN PME afin de vérifier que votre pays/région participe au programme.

B. Si vous avez répondu entre 7 et 10 « Oui », votre société est considérée comme une PME acquérant des résultats de recherche, c'est-à-dire une PME qui dispose de capacités de recherche limitées et qui sous-traite des développements à des tiers (universités, organisations qui réalisent des travaux de recherche). Nous vous suggérons d'examiner les programmes suivants :

4. FP7 Capacités : Recherche au bénéfice des PME
5. FP7 Capacités : Recherche au bénéfice des associations de PME
6. EraSME*
7. CORNET*

* Nous vous invitons à consulter votre PCN PME afin de vérifier que votre pays/région participe au programme.

C. Si vous avez répondu moins de 6 « Oui », votre société n'est vraisemblablement pas en mesure de participer à un programme-cadre de recherche européen. Nous vous invitons à rechercher les opportunités offertes par les mécanismes nationaux ou régionaux de support aux PME.

Dans tous les cas, nous vous invitons à consulter votre PCN PME.

Programmes et actions du FP7 à destinations des PME qui exécutent des activités de Recherche

1. Cooperation Programme:

Le programme COOPERATION est au cœur du 7PCRD et dispose de deux tiers du budget total. Il est destiné à faciliter la recherche collaborative à travers l'Europe en supportant des consortia transnationaux. Les activités de recherche sont menées dans 10 thèmes spécifiques, chacun disposant de sa propre stratégie relative à la participation des PME. Il est prévu que, au minimum, 15% du financement disponible sous ce programme bénéficie aux PME. Les initiatives principales qui concourent à l'intégration des PME incluent la sélection de sujets d'intérêt pour les PME, la publication d'appels dédiés aux PME, l'identification d'un budget dédié aux PME au sein d'un appel donné ainsi que des actions de support et de coordination.

Notez que la participation des PME n'est pas égale dans tous les thèmes. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la participation des PME à travers les différents appels à propositions et plus particulièrement la participation des PME intensives en recherche. La recherche dans l'intérêt des PME est promue avec une référence explicite à l'impact attendu au niveau de ces PME. Les résultats de ces projets doivent être d'intérêt pour les PME et offrir un bénéfice potentiel. Les consortia doivent consacrer une part significative du financement européen aux PME.

Les domaines d'intérêt particulier pour les PME ont été identifiés dans les programmes de travail qui sous-tendent les appels à propositions. Les procédures administratives et financières ont été simplifiées et les taux de financement augmentés à 75% (contre 50% dans le 6PCRD). Les 10 thèmes du 7PCRD incluent :

1. Santé
2. Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie
3. Technologies de l'information et de la communication
4. Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production
5. Energie
6. Environnement (changements climatiques inclus)
7. Transports (aéronautique comprise)
8. Sciences socio-économiques et humaines
9. Espace
10. Sécurité

Pour plus d'information : http://cordis.europa.eu/fp7/cooperation/home_fr.html

2. Les actions IAPP du programme PERSONNES : « Passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités »

Les actions Marie Curie du programme PERSONNES du FP7 sont focalisées sur la formation, la mobilité et le développement de la carrière des chercheurs. Elles sont accessibles aux chercheurs tout au long de leur carrière ainsi qu'aux institutions de recherche tant publiques que privées. Une de ces actions, les projets IAPP « Passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités » est spécifiquement destinée à l'établissement de collaborations de recherche de long terme entre les secteurs privé et public et ce, à travers des projets de recherche communs.

Qui peut postuler ?

- Les organisations du secteur public (universités, centres de recherche...) et
- Les organisations du secteur privé de toute taille (PME intensives en recherche, spin-offs, grande entreprise,...)

Un consortium classique consiste en une organisation du secteur public et une du secteur privé mais il n'y a pas de nombre maximum prédéfini de participants. Les organisations qui participent doivent être issues de, au moins, deux Etats Membres différents ou d'un Etat Membre et un Etat Associé au 7PCRD.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les propositions sont soumises et puis évaluées par des experts indépendants à l'aide d'une série de critères prédéfinis. Les propositions qui sont retenues pour financement ont généralement une durée de 4 ans. Les propositions peuvent concerner tous les domaines de la science, il n'y a pas de thème prédéfini. Cependant, tous les projets doivent inclure des échanges de chercheurs, normalement dans les deux directions (entre secteurs privé et public).

Que couvre le financement ?

Le financement couvre principalement les échanges de chercheurs et les activités de réseautage. Une contribution aux coûts de recherche et d'équipement supportés par les PME est possible.

Pour plus d'information: http://cordis.europa.eu/fp7/people/industry-academia_en.html

3. Eurostars

Le programme Eurostars est proposé par EUREKA, une initiative intergouvernementale établie en 1985 et qui a pour but d'améliorer la compétitivité de l'Europe en offrant un support aux entreprises, centres de recherche et universités qui réalisent des projets transnationaux afin de développer des produits, procédés ou services innovants.

Qui peut postuler ?

Les PME qui exécutent de la recherche et qui sont établies dans l'un des pays participant au programme.

Les PME éligibles doivent consacrer au moins 10% de leur effectif (équivalent temps plein) ou de leur chiffre d'affaires à des activités de recherche.

Les projets doivent inclure au moins un autre partenaire (PME, grande entreprise, université ou centre de recherche) d'un autre pays participant au programme EUROSTARS.

Comment cela fonctionne-t-il ?

EUROSTARS est destiné aux PME intensives en recherche qui souhaitent collaborer au niveau international. Les projets doivent être initiés et conduits par une de ces PME et ne doivent pas afficher une durée de plus de 3 ans. Dans les deux ans après la fin du projet, les produits, procédés ou services qui en résultent doivent être prêts à pénétrer leur marché.

Que couvre le financement ?

EUROSTARS supporte la recherche réalisée par des PME en offrant une combinaison de financement européen et national/régional avec pour objectif de leur permettre d'affronter la concurrence internationale et devenir leader dans leur domaine.

Pour plus d'information: <http://www.eurostars-eureka.eu>

7PCRD Programmes/Actions pour les PME faisant sous-traitant la recherche

Programme Capacités

Le programme Capacité comprend six actions assez larges. Une de ces actions, « Recherche au bénéfice des PME » est spécialement destinée aux PME et aux associations des PME qui font sous-traiter leur recherche. Il a pour objectif de renforcer la capacité d'innovation chez les PME et de les aider à développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés. La sous-traitance permettra aux PME de multiplier leurs efforts en matière de recherche, d'acquérir de nouvelles compétences technologiques, d'élargir leurs réseaux et d'améliorer l'efficacité d'exploitation des résultats de recherche.

Les PME sous-traitant la recherche peuvent recevoir des financements de l'UE en tant que PME individuelles via l'action « Recherche pour les PME » ou en tant qu'associations des PME via l'action « Recherche pour les associations des PME ». En plus, les PME individuelles peuvent obtenir des financements dans le cadre des programmes nationaux via le projet EraSME, et les associations des PME – via le projet CORNET, les deux projets étant sous le schéma ERA-NET du 7PCRD.

4. Recherche pour les PME

L'action "Recherche au bénéfice des PME" aide les petits groupes des PME innovantes à résoudre les problèmes technologiques et à acquérir de nouveaux savoir-faire. Les projets doivent répondre à des besoins des entreprises en innovation, et ces dernières ont ainsi l'opportunité de faire sous-traiter leur recherche à des structures scientifiques afin d'obtenir les connaissances technologiques nécessaires. Les projets doivent avoir un potentiel d'exploitation important et apporter un bénéfice économique.

Les PME qui ont besoin d'« acquérir » la recherche via la sous-traitance sont:

- Des PME à potentiel technologique moyen ou bas, et avec peu ou aucune capacité de recherche
- Des PME performantes en matière de recherche, mais qui ont besoin d'utiliser la sous-traitance afin de compléter leur potentiel de recherche.

Les projets doivent créer de nouvelles connaissances ou produire des résultats permettant d'améliorer ou de développer de nouveaux produits ou services pour les PME impliquées.

Les projets nécessitent des participants appartenant à des catégories suivantes:

- Au moins trois PME indépendantes installées dans trois différents Etats-Membres ou pays associés
- Au moins deux structures de recherche (y compris des PME faisant de la recherche) de n'importe quel pays mais qui doivent être indépendants de tout autre participant.

D'autres entreprises ainsi que des utilisateurs finaux peuvent participer en apportant une contribution particulière au projet. Les PME participantes peuvent déléguer la coordination du projet à des structures de recherche ou à un membre de consortium spécialisé en management de projet.

Comment ça fonctionne?

Les PME participantes sont des bénéficiaires directs du projet. Elles investissent dans le projet de Recherche et de Développement Technologique (RDT) et font sous-traiter la plupart d'activités de recherche et de démonstration à des structures de recherche. En retour, elles reçoivent le savoir-faire technologique nécessaire pour développer de nouveaux produits/services/procédés ou améliorer des produits/services/procédés existants.

La relation entre les PME et les structures de recherche dans le cadre de ce programme est la relation « consommateur-vendeur ». L'idée est de permettre aux PME de développer leurs activités en achetant de la connaissance à des structures de recherche qui vendent leur expertise et leur travail.

Il est important de mentionner que « Recherche pour les PME » est une approche « bottom-up » : les projets peuvent s'adresser à tout sujet dans tout secteur technologique.

Qu'est-ce qui est financé?

Le financement de la Communauté Européenne couvre seulement une partie des coûts totaux. Les PME participantes devront aussi contribuer au projet sur leurs propres ressources. La contribution de la CE est basée sur les plafonds de financement pour de différents types d'activités :

- Les activités de recherche et de développement technologique – maximum 75%
- Activités de démonstration – maximum 50%
- Activités de management et autres activités (training, dissémination) – maximum 100%

La contribution maximale de la CE au projet est limitée à 110% du montant total de la sous-traitance aux structures de la recherche.

Recommandations pour les ressources et la durée

Le consortium doit comprendre de cinq à dix participants. Le budget moyen du projet doit normalement être de 0.5 à 1.5 millions et la durée du projet doit être de un à deux ans. Si le projet ne répond pas à ces critères, une justification sera demandée.

Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Par définition, les droits de propriété intellectuelle résultants du projet appartiennent aux PME. Le consortium peut, pourtant, conclure un accord différent, selon les intérêts des participants et à condition que les PME possèdent tous les Droits qui sont nécessaires pour leur future utilisation et exploitation des résultats du projet.

Système de recherche des partenaires

La page web du réseau des PCN PME contient un outil de recherche des partenaires spécialement dédié à l'action « Recherche pour les PME » du 7PCRD, et qui a été développé dans le cadre du projet « TransCoSME ». Les demandes de recherche de partenaires sont déposées par des porteurs de projets qui souhaitent soumettre une proposition et sont en train de constituer leur consortium et cherchent les partenaires, ou des coordinateurs dans le cas où ils ne souhaitent pas coordonner le projet eux-mêmes. Les porteurs de projets doivent être ressortissants d'un des pays où le réseau des PCN PME est présent, alors que les partenaires potentiels peuvent être de tout pays et peuvent, via le Système, exprimer leur volonté de participer dans la proposition.

Pour plus d'information : <http://www.ncp-sme.net>

5. Recherche pour les associations des PME

« Recherche pour les associations des PME » vise à développer, via les travaux de recherche, des solutions techniques à des problèmes communs à un certain nombre des PME, dans des secteurs industriels spécifiques ou segments de la chaîne des valeurs, qui ne peuvent pas être étudiés dans le cadre de l'action « Recherche pour les PME »

Par exemple, les projets peuvent viser à atteindre la conformité aux normes ou aux réglementations européennes, dans des secteurs comme la santé, sécurité ou protection de l'environnement. Les projets doivent être conduits par des Associations des PME, qui ont ainsi la possibilité de faire sous-traiter les travaux de recherche à des structures scientifiques afin d'obtenir la connaissance technologique dont leurs membres ont besoin.

Les projets doivent avoir un potentiel d'exploitation important et apporter des bénéfices économiques aux PME-membres des associations participantes.

Qui peut participer?

Les associations des PME qui sont normalement mieux placées pour évaluer et identifier les problèmes techniques communs à leurs membres.

Les projets sous le schéma « Recherche pour les Associations des PME » ont des exigences suivantes pour les participants:

- Au moins trois Associations indépendantes des PME, issues des trois pays Membres différents,
- ou une Association Européenne des PME. Les Associations des PME doivent être des personnes juridiques, composées en majorité et représentant des intérêts des PME (associations industrielles nationales et régionales et chambres de commerce)
- Au moins deux structures de recherche (y compris des PME faisant de la recherche) de tout pays, mais qui doivent être indépendants de tout autre participant.

Un nombre limité des PME individuelles (2-5) doit participer au projet pour s'assurer que les résultats du projet répondent aux besoins des PME et peuvent être utilisés par un large nombre des PME.

Autres entreprises et utilisateurs finaux (y compris des PME) peuvent participer, à condition qu'ils apportent une contribution particulière au projet. Les Associations des PME peuvent déléguer la coordination du projet à une des structures de recherche ou à un membre du consortium spécialisé dans le management professionnel des projets.

Comment ça fonctionne?

Les Associations des PME et leurs membres sont des bénéficiaires directs des résultats du projet. Elles investissent dans un projet de RDT et font sous-traiter la plupart des travaux de recherche aux structures de recherche. Elles reçoivent en retour le savoir-faire technologique dont elles ont besoin. La relation entre les Associations des PME, qui agissent de la part de leurs membres, et les structures de recherche dans le cadre de ce schéma est la relation "vendeur-acheteur".

Les projets peuvent aborder tout sujet dans tout secteur scientifique et technologique (approche bottom-up) de recherche dans le cadre de ce schéma est la relation "vendeur-acheteur".

Les projets peuvent aborder tout sujet dans tout secteur scientifique et technologique (approche bottom-up)

Qu'est-ce qui est financé?

Le financement de la Communauté Européenne ne couvrira qu'une partie des coûts totaux du projet. Les Associations des PME devront aussi contribuer au projet avec leurs propres ressources. La contribution de la CE est basée sur les plafonds de financement pour de différents types d'activités :

- Les activités de recherche et de développement technologique – maximum 75%
- Activités de démonstration – maximum 50%
- Activités de management et autres activités (training, dissémination) – maximum 100%

La contribution maximale de la CE au projet est limitée à 110% du montant total de la sous-traitance aux structures de la recherche.

Recommandations pour les ressources et la durée

Le consortium doit comprendre de 10 à 15 participants. En plus, le nombre des PME -utilisateurs finaux doit être limité à 2-5 membres. Le budget moyen du projet doit normalement être de 1.5 à 4.0 millions et la durée du projet doit être de deux à trois ans. Si le projet ne répond pas à ces critères, une justification sera demandée.

Droits de la propriété intellectuelle

Par définition, tous les résultats du projet, ainsi que les DPI appartiennent aux Associations des PME.

Système de recherche des partenaires

La page web du réseau des PCN PME contient un outil de recherche des partenaires spécialement dédié à l'action « Recherche pour les PME » du 7PCR, et qui a été développé dans le cadre du projet « TransCoSME ». Les demandes de recherche de partenaires sont déposées par des porteurs de projets qui souhaitent soumettre une proposition et qui sont en train de constituer leur consortium et cherchent des partenaires ou un coordinateur, dans le cas où ils ne souhaitent pas coordonner le projet eux-mêmes.

Pour plus d'information: <http://www.ncp-sme.net>

6. EraSME

EraSME est une initiative de l'UE qui couvre les programmes en recherche et innovation dans 17 pays/régions et qui est financée par le 7PCRD dans le cadre du schéma ERA-NET.

L'objectif de EraSME est de promouvoir la coopération entre les PME européennes n'ayant pas de capacités de recherche et des structures de recherche, afin d'aider les PME avec des idées innovantes à accéder aux ressources qu'elles peuvent ne pas posséder, telles que l'équipement et la connaissance.

Qui peut participer?

PME installées dans un des pays/régions participants.

La liste des pays/régions participants peut être consultée dans chaque Appel à Propositions.

Comment ça fonctionne?

EraSME met en place et publie régulièrement des Appels à Propositions conjoints. Les projets sont financés par les programmes nationaux respectifs de chaque pays, et doivent être transnationaux, proches du marché et innovants. Ils doivent viser à développer de nouveaux produits, procédés et services. Les projets doivent être conduits par des PME capables de démontrer qu'elles vont être des bénéficiaires principaux des résultats du projet.

Sauf si c'est spécifié dans l'Appel à Propositions, il n'y a pas de focus thématique spécifique, c'est-à-dire, les projets peuvent s'adresser à tout domaine scientifique ou technologique.

Qu'est-ce qui est financé?

Le financement est basé sur des règles de chaque pays/région participant.

Pour plus d'information: <http://www.era-sme.net>

7. CORNET

CORNET est un programme dans le cadre du schéma ERA-NET, qui soutient des réseaux de recherche collective. C'est un réseau pour l'échange d'information et la coopération entre les actions et les programmes, nationaux et régionaux, qui soutiennent la recherche collective en Europe.

L'objectif est de promouvoir la coopération très proche entre les ministères et les agences responsables de la recherche dans 18 pays participants et de créer les opportunités pour mener la recherche collective au niveau transnational avec le financement national/régional.

La recherche collective est conduite au profit d'un large nombre de destinataires, tout particulièrement des PME. Elle est, en général, initiée par des groupes d'entreprises ayant des intérêts communs, tels que des associations, des fédérations professionnelles, des clusters, des associations syndicales etc., et réalisée par des instituts de recherche et centres technologiques spécialisés dans un secteur particulier.

Qui peut participer?

Associations, fédérations, associations syndicales ou autres groupes d'entreprises des pays participants, ayant des objectifs communs.

La liste des pays /régions participants ainsi que d'autres exigences spécifiques se trouvent dans chaque Appel à Propositions.

La création d'un comité des PME –Utilisateurs est obligatoire dans un projet CORNET. Ceci est un groupe des PME de chaque pays représenté dans le projet, qui sont particulièrement intéressées dans les résultats du projet. Même si les PME participent à des réunions du Comité de coordination, elles ne sont pas considérées comme participantes au projet et ne sont pas éligibles au financement.

Comment ça fonctionne?

Les appels n'ont pas de focus thématique spécifique, et les associations, les fédérations et associations syndicales de tous secteurs industriels qui sont intéressés dans la création des consortia transnationaux et la soumission des propositions de recherche collaborative, peuvent postuler.

Qu'est-ce qui est financé?

Le financement est basé sur les règles nationales/régionales respectives. De manière générale, sont financés les travaux de recherche et de développement, menés par des centres spécialement destinés à des associations des PME, de la part de leurs membres, afin de répondre à leurs besoins en "pré-compétitivité", dans un secteur particulier. Les résultats sont ensuite disséminés pour une exploitation effective. Par exemple, la recherche collective peut être utilisée pour améliorer des standards de santé ou de sécurité, ou pour optimiser des processus industriels.

Pour plus d'information: www.cornet-era.net

● Votre entreprise, est-elle une PME?

Etes-vous une PME selon les standards européens? Une question simple qui peut exiger une réponse bien complexe. C'est là que cet outil peut vous aider.

Micro, petites et moyennes entreprises rencontrent souvent des difficultés particulières, que les législations européenne et nationales essaient de faciliter en donnant de différents avantages à des PME. Une définition a été mise en place par la Commission Européenne afin d'éviter des distorsions dans le Marché Unique (voir http://ec.europa.eu/entreprise/entreprise_policy/sme_definition/index_en.htm).

Catégorie d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	ou	Bilan total
moyenne	< 250	≤ € 50 millions		≤ € 43 millions
petite	< 50	≤ € 10 millions		≤ € 10 millions
micro	< 10	≤ € 2 millions		≤ € 2 millions

Afin de classer les entreprises selon leur taille, la définition de PME prend en compte les plafonds financiers et le nombre des salariés (effectif):

- La difficulté, vient de l'obligation de prendre en considération les informations concernant les entreprises partenaires ou filiales. Ainsi, en calculant sa masse salariale, son chiffre d'affaires et son bilan, une entreprise partenaire doit ajouter à ses propres données le pourcentage de la masse salariale, du chiffre d'affaires et du bilan qui correspondent à l'actionariat
- une filiale doit ajouter à ses propres données le montant total de la masse salariale, ainsi que le chiffre d'affaires et le bilan de l'autre entreprise ainsi que le pourcentage de ceux des entreprises partenaires

C'est pour ça qu'un test en ligne a été développé par la Région Wallonne de Belgique et traduit par le jeu de PCN PME. Juste en entrant les chiffres requis dans cette application, vous recevrez tout de suite un feedback sur le statut de votre entreprise selon la définition de l'UE.

Le test est disponible en ligne: www.ncp-sme.net/tools/sme-definition

Alors, êtes-vous une PME?

Il suffit de faire le test !

www.ncp-sme.net

